

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
ATTRIBUTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant création de douze postes d'adjoints au Maire ;
Vu l'élection de 12 adjoints effectuée par le Conseil Municipal réuni le 27 mai 2020 ;
Considérant que le Maire a la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints ;
Vu la démission du poste d'adjoint au Maire de Monsieur Karl MONRABAL en date du 14 février 2025 ;
Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 20 mars 2025 maintenant à douze le nombre des Adjoints et positionnant le nouvel adjoint au rang précédemment occupé par l'adjoint démissionnaire ;
Vu l'élection au poste d'Adjoint au Maire de Monsieur CAILLIERET Benjamin lors du Conseil Municipal du 20 mars 2025 ;
Vu l'arrêté municipal du 22 mars 2025, attribuant les délégations aux Adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 29 novembre 2024 attribuant les délégations aux Conseillers Municipaux Délégués ;
Considérant qu'il convient d'ajuster les délégations ;

A R R E T O N S :

ARTICLE 1er – Les attributions municipales sont réparties de la façon suivante, dans les conditions et limites fixées par la loi. :

Conseillers Municipaux Délégués auprès du Maire :

DUMOULIN Jean-Philippe	Conseiller Spécial, Chargé du Contrôle de Gestion, et des équipements sportifs
OSSON Catherine	Chargée des Jumelages et des Solidarités Internationales
DELFOSSÉ Jacques	Chargé de la vie sportive
LEMAY Guy-Noël	Chargé des appels d'offres, des commissions de sécurité et des impôts directs
DE MATOS Steeve	Chargé de l'Enfance et de la Communication
DUJARDIN Béatrice	Chargée du Développement Economique, du Commerce et de l'Attractivité du Territoire

Conseillère Municipale Déléguée auprès de la 1^{ère} Adjointe, chargée du Personnel, des Relations Sociales et des Politiques Contractuelles

CHANTRIE Annie	Chargée des Ateliers de coupe et couture, des relations avec les centres sociaux et des écoles sous contrat
----------------	---

Conseillers Municipaux Délégués auprès du 2^{ème} Adjoint, chargé de la Ville Nature et de la Coopération Transfrontalière

BOITTE-DEBAERE Emeline

Chargée du Conseil
Ferme Pédagogique e

DEBAETS Michel

Chargé des Activités Halieutiques

Conseiller Municipal Délégué auprès de la 3^{ème} Adjointe, chargée de la Ville Festive et du Nouvel Age

LUCAS Pascal

Chargé des séniors

Conseillère Municipale Déléguée auprès du 4^{ème} Adjoint, chargé de la Sécurité, de la Route, des Cimetières et des Gens du Voyage

HAMMAMI-BELAID Basma

Chargée de l'Etat civil, des nouveaux droits et de la prévention de la délinquance

Conseillère Municipale Déléguée auprès de la 8^{ème} Adjointe, chargée du Logement et de la lutte contre l'Habitat insalubre

LEMOINE Laureen

Chargée de l'Accès au logement

Conseiller Municipal Délégué auprès de la 10^{ème} Adjointe, chargée des Travaux, des Economies d'Energie et de la Ville inclusive

DAHMANI Rabah

Chargé de l'Accompagnement des personnes Handicapées

Conseillers Municipaux Délégués auprès du 11^{ème} Adjoint, chargé de la Réussite éducative

MARROUKI Steven

Chargé de l'Enseignement supérieur et des Nouvelles Technologies

LEVEQUE Océane

Chargée de la Restauration

ARTICLE 2 – Chaque Conseiller Municipal sera habilité à signer tous les documents inhérents à sa mission.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints au maire, tous les Conseillers Municipaux Délégués sont habilités à remplir les fonctions d'officiers d'Etat Civil.

ARTICLE 4 - Les arrêtés individuels fixant le champ de délégation de fonctions de chaque Conseiller nominativement restent valides, sauf modifications induites par le présent arrêté qui feront l'objet d'arrêtés particuliers.

ARTICLE 5 – L'arrêté municipal du 29 novembre 2024 portant délégations de fonctions des Conseillers Municipaux Délégués est abrogé.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Watrelos, le 3.04.25
Le Maire,



Fait à Watrelos, le 2 avril 2025
Pour extrait certifié conforme
Signé : Dominique BAERT
Le Maire